

**J**ournée d'information „Système de Contrôle Interne pour les organisateurs de mesures du marché du travail“ – 19 juin 2013

### **Documentation sur le SCI :**

Nous avons comme promis opéré un choix dans le large éventail de documentation à disposition sur internet concernant le SCI :

- Un exemple d'une démarche d'une approche du contrôle interne par la gestion des risques.
- Un exemple d'une page complète sur le thème du SCI, qui fournit aussi brochure, exemples d'instruments de contrôle et outils divers.

Nous y avons joint les 2 documents du SECO auxquels s'est notamment référé M. Tony Erb durant cette journée :

- La directive du SECO : "Système de contrôle et de pilotage interne (SCI) dans les organes d'exécution de la LACI" (version 4.0, janvier 2011)
- L'étude complète de 2012, dont nous avons déjà communiqué un extrait avant la journée : "Enquête sur la gouvernance des organisateurs de MMT" (avril 2012).

### **Commentaire sur cette documentation :**

Comme nous l'avons souligné le 19 juin, il est paradoxalement plus intéressant d'examiner des documents qui ont été réalisés pour d'autres contextes, car ils permettent une meilleure réflexion d'appropriation, du type : "En quoi cela me concerne-t-il ? Qu'est-ce que je prends ? Qu'est-ce que je laisse ?"

Nous avons donc sélectionné dans ce sens 2 domaines très intéressants.

D'une part, un document qui présente un exemple de démarche d'une approche du contrôle interne par la gestion des risques. Document rédigé pour un contexte tout à fait différent, comme dit : Améliorer le contrôle interne : Guide pratique à l'usage des institutions de microfinance.

=> [http://www.lamicrofinance.org/files/17355\\_file\\_Ameliorer\\_le\\_controle\\_interne.pdf](http://www.lamicrofinance.org/files/17355_file_Ameliorer_le_controle_interne.pdf)



D'autre part, le site de la conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales présente toute une page sur le thème du SCI : brochure, exemples d'instruments de contrôle et outils divers qui sont tout à fait éclairants.

==> <http://www.kkag-cacsfsc.ch/fr/publications/sci.html>

Directive du SECO : (version 4.0 du 01.01.2011) :

Comme son titre l'indique, et sur le principe de la démonstration en cascade que nous a offert le 19 juin le représentant du canton de Berne, M. Markus Jaun, ce document est destiné aux organes d'exécution de l'assurance chômage. Il fournit d'abord (pp.4-5) une excellente synthèse du sens et du niveau de ce qui est attendu en matière de SCI. Il présente ensuite un inventaire d'indicateurs pertinents. Attention toutefois : comme il a été précisé lors de la journée du 19 juin, une utilisation de ce type de document sous forme de check-list n'aurait pas de sens pour les organisateurs de MMT. Il est plutôt attendu une analyse de l'organisme qui fasse ressortir une prise en compte des risques spécifiques liés à chaque organisme. Cette directive peut par contre être précieuse à être utilisée comme moyen de s'interroger sur la pertinence de tel ou tel point pour votre organisme, de manière à mettre en place un système adapté à votre situation et à votre propre analyse de risques.

Une précédente version de ce document (v. 2.0 - 2007 ; p.4) donnait par ailleurs une très claire définition du sens d'un SCI : "le SCI peut, en tant que système de dépistage précoce, offrir à la direction une sécurité adéquate en l'informant à temps des événements externes ou internes susceptibles de compromettre la réalisation de ses objectifs."

Naturellement, vous pourrez trouver bien d'autres documents sur le SCI par une simple recherche internet. Mais un grand nombre donnent un éclairage quasi exclusif à la dimension financière (ce que l'on comprend bien par l'éclairage historique que nous a rappelé M. Olivier Terrettaz, mais n'est pas parfaitement adéquat pour la situation d'organisateur de MMT).

C'est pourquoi ces quelques simples pistes nous paraissent un bon point de départ.